



BURKINA FASO
Unité – Progrès - justice

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
FORMATION TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELS**

2010 - 2015

Adopté par le conseil des ministres en sa séance du 30 décembre 2009

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	II
INTRODUCTION.....	1
1. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS	2
1.1. PERIMETRE DE L'EFTP.....	2
1.2. FINALITE DE L'EFTP	2
1.3. CHOIX STRATEGIQUES DE LA PN/EFTP.....	2
1.4. POINTS DE RUPTURE	3
1.5. AXES D'INTERVENTION DE L'EFTP	3
2. PRIORITES DU GOUVERNEMENT POUR LA PREMIERE PHASE D'OPERATIONNALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE D'EFTP.....	5
3. ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES.	6
3.1. PILOTAGE DU SYSTEME GLOBAL.....	6
3.2. INGENIERIE DE LA FORMATION	8
3.3. ACCROISSEMENT DE L'ACCES A LA FORMATION.....	9
3.4. AMELIORATION DE LA QUALITE DES FORMATIONS.	10
3.5. CERTIFICATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES.....	12
3.6. INSERTION DES FORMES.....	13
3.7. FINANCEMENT.....	14
4. STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR	15
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEA	Association pour le Développement de L'Education en Afrique
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APC	Approche par les Compétences
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du travail
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CETP	Centre d'Enseignement Technique et professionnel
CETPF	Centre d'Enseignement Technique et professionnel Féminin
CHE/MCPEA	Commission d'Homologation et d'Equivalence
CMA-BF	Chambre des Métiers de l'Artisanat de Burkina Faso
CNC - PF/MJE	Commission Nationale de Certification et des Programmes de Formation
CN-EFTP	Commission Nationale Pour l'Enseignement et la Formation Techniques Professionnels
CNETD/MESSRS	Commission Nationale d'Equivalence des Titres et des Diplômes
CPF	Confédération paysanne du Faso
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
EFTP	Enseignement et la Formation Techniques Professionnels
FENA-BF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina
FENACOM-BF	Fédération des Corporations des métiers du Burkina
FENIN	Fédération des Exploitants Miniers du Burkina
FEPAB	Fédération des Producteurs Agricoles du Burkina
FIAB	Fédération des Industries Agroalimentaire et de Transformation du Burkina
FPC	Formation Professionnelle Continue
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCEPA	Ministère du Commerce, de l'Entreprise et de la promotion de l'Artisanat
MESSRS	Ministère des Enseignements Secondaire, supérieur et de la Recherche Scientifique
MJE	Ministère de la Jeunesse et de L'Emploi
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OSC	Organisations de la Société Civile
PN/EFTP	Politique Nationale / Enseignement Techniques et la Formation Professionnelle
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PTF	Partenaires Techniques et Financier
SDR	Stratégie de Développement Rural
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour un développement Durable
TDR	Termes de Références
UNEBTP	Union Nationale des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics
UNESCO	Organisation des nations Unies pour L'Education, la Science et la Culture
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris depuis 2006 la réforme globale du système éducatif qui vise à mettre en place un système éducatif plus adapté, plus cohérent et plus fonctionnel, accessible à toutes les couches de la société burkinabé, tout en formant l'apprenant à devenir un homme et un citoyen capable de se prendre en charge et de contribuer au développement socioéconomique et culturel de son pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption:

- de la loi d'Orientation de l'Education n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 promulguée par décret n°2007-540/PRES du 5 septembre 2007 ;
- de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) adoptée par décret n°2008-271/PRES/PM/MJE du 25 mars 2008 ;
- de la Politique nationale en matière d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels (PN/EFTP) du 23 juillet 2008 adoptée par décret n°2008-584/PM/MESSRS/MEF du 19 septembre 2008.

Concernant la Politique nationale en matière d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels, sa mise en œuvre aura le double effet de permettre :

- aux jeunes et aux adultes d'améliorer leurs compétences professionnelles, d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle et de pouvoir prétendre à un revenu décent. L'EFTP contribuera à augmenter les opportunités d'accès à l'emploi et à mettre en œuvre notre stratégie de réduction durable de la pauvreté ;
- aux entreprises, grâce à l'amélioration des compétences professionnelles des employés, d'augmenter la qualité de leurs produits et services, d'améliorer leur potentiel d'innovation et de compétitivité, et de passer d'une logique de survie à une logique de croissance. L'EFTP participe ainsi à la dynamisation de notre économie nationale.

Le document de la Politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (PN/EFTP) précise que sa mise en œuvre se fera à travers l'élaboration d'un schéma directeur et d'un plan d'action. Ces deux outils sont des moyens que se donne le Gouvernement pour progresser et croître dans une direction bien définie dans un horizon de plusieurs années dans le sous-secteur de l'EFTP. Ils indiquent à tous les acteurs de l'EFTP où le Gouvernement souhaite se trouver au bout de ces années.

Pour le schéma directeur, il s'agira de définir les actions et mesures prioritaires autour desquelles devra s'articuler la réforme de l'EFTP.

Quant au plan d'action, il déclinera en activités et tâches, chacune des actions et mesures définies dans le schéma directeur en y intégrant une évaluation des coûts d'exécution.

1. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

1.1. Périmètre de L'EFTP

Conformément à l'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation¹, l'EFTP comprend les composantes ci-après :

- l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ;
- l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs ;
- les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ;
- les formations de caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés ;
- la formation continue des travailleurs.

Ainsi, pour la Politique Nationale, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socio-économiques.

1.2. Finalité de L'EFTP

Elever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté.

1.3. Choix stratégiques de la PN/EFTP

Pour l'atteinte de la finalité ci-dessus mentionnée, les choix stratégiques ci-après ont été retenus :

1. Mise en œuvre d'une diversité de parcours et de dispositifs publics et privés de développement des compétences ciblées, sur des publics spécifiques et prenant en compte la multiplicité et la complexité des situations socio-économiques
2. Évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation par la mise en œuvre d'une formation basée sur l'ingénierie de l'Approche Par les Compétences (APC) en partenariat avec les organisations professionnelles concernées
3. Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi en lien avec la politique de promotion de l'emploi² (fonds d'apprentissage, appui aux

¹ Décret n°2007-540/PRES promulguant la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation.

² Document de politique nationale de l'emploi

mécanismes de microcrédits, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises...)

4. Institution de cadres ou dispositifs nationaux de reconnaissance des compétences acquises de manière formelle, non formelle et informelle
5. Conduite d'une action conséquent de mise à niveau des professionnels dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie, susceptibles d'accompagner les jeunes à former en accord avec la politique de promotion du secteur privé³
6. Contribution à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux d'une part et d'autre part d'ingénieurs et de techniciens en lien avec la politique de développement rural⁴
7. Mise en place de mécanismes de financement soutenables et durables à travers des partenariats de cofinancement public/privé/PTF
8. Adoption d'un système de pilotage global cohérent et partenarial

1.4. Points de rupture

Les points ci-après font l'objet d'une attention particulière pour l'atteinte des objectifs de la PN/EFTP.

1. La prépondérance accordée aux filières qui valorisent le potentiel économique local ;
2. L'adoption d'un statut adéquat pour les établissements et centres de formation ;
3. La création de liens fonctionnels entre les différents ordres d'enseignement et la délivrance d'équivalences entre les divers modes de formation ;
4. L'élargissement des catégories d'enseignants/formateurs dans le sous-secteur de l'EFTP ;
5. L'utilisation rationnelle et efficiente des enseignants/formateurs ;
6. La mutualisation des ressources matérielles des établissements et centres de formation.

1.5. Axes d'intervention de L'EFTP

L'opérationnalisation de la Politique Nationale en matière d'EFTP s'articule autour de sept axes que sont : le pilotage, l'ingénierie de la formation, l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité de la formation, la certification des formations professionnelles, l'insertion des formés et enfin le financement.

1. Pilotage du système global :

Par pilotage, il est entendu la cogestion de l'EFTP. La cogestion signifie une gestion collégiale de tous les acteurs de l'EFTP identifiés par le périmètre. Cette cogestion est faite par tous les ministères partenaires sous une coordination désignée et des cadres de concertation.

³ Décret portant adoption de la politique de développement du secteur privé au Burkina Faso

⁴ Document de la politique de développement rural, 2003.

2. Ingénierie de la formation :

Elle concerne aussi bien l'ingénierie pédagogique que l'ingénierie des dispositifs de formation ; que ce soit l'un ou l'autre de ces deux volets, il s'agit de développer la capacité et la qualité de la formation initiale et continue, de la rendre équitable pour tous, en tenant compte des spécificités régionales et des publics cibles, de concilier les exigences du nombre avec celles de la qualité.

L'ingénierie est l'axe cardinal de la formation professionnelle en ce sens qu'elle en fixe les principales normes et contribue intensivement à sa réglementation.

3. Accroissement de l'accès à la formation.

L'accès à l'ETFP est un droit pour tout burkinabé qui le désire. Il a pour but d'accroître l'offre de formation en jouant sur plusieurs tableaux (modes de formation, dispositifs formels et non formels) et en faisant une promotion de la création des établissements de formation, aussi bien dans le domaine public que dans le secteur privé.

4. Amélioration de la qualité des formations.

La qualité des formations dispensées dans l'ETFP est aussi une caractéristique indispensable pour leur efficacité et leur efficience. Les formations offertes doivent être en adéquation avec les réalités économiques et la situation de l'emploi.

5. Certification des formations professionnelles.

La certification des formations professionnelles est un acte et un processus par lequel on reconnaît qu'un individu a subi avec succès un parcours de formation et/ou un examen portant sur ce parcours et qui le juge apte à exercer un métier ou une profession.

Ainsi, il est attendu la mise en place d'un cadre national de certification en capitalisant les expériences acquises de la Commission Nationale d'Equivalence des Titres et des Diplômes (CNETD/MESSRS), de la Commission Nationale de Certification et des Programmes de Formation (CNC - PF/MJE), de la Commission d'Homologation et d'Equivalence (CHE/MCPEA).

6. Insertion des formés.

L'insertion professionnelle des jeunes formés est la capacité ou la possibilité pour le jeune apprenant en fin de formation d'intégrer plus ou moins aisément le marché du travail et de l'emploi, et d'entrer ainsi dans la vie active.

A cet effet, il sera mis en œuvre des mécanismes de préparation, d'accompagnement à l'emploi et à l'auto emploi et de suivi.

7. Financement

Les financements de l'EFTP proviennent de manière prépondérante de l'Etat et de ses démembrements, du secteur privé, des ménages, des PTF et des mécanismes d'autofinancement.

Au regard de la volonté politique, il conviendrait d'adopter de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre effective de la PN/EFTP.

2. PRIORITES DU GOUVERNEMENT POUR LA PREMIERE PHASE D'OPERATIONNALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE D'EFTP

Comme précédemment mentionné, le schéma directeur est l'un des moyens contribuant à la mise en œuvre de la PN/EFTP. Il a une durée de vie et devra être périodiquement relu pour inscrire de nouvelles actions et mesures prioritaires conformément aux différentes phases d'exécution de la PN/EFTP. Par conséquent, le schéma directeur, tout comme le plan d'action, n'a pas vocation à intégrer l'ensemble des activités attendues de la réforme qui y sont inscrites dans la PN/EFTP.

Ainsi, dans la recherche de stratégies et de méthodes diversifiées, pertinentes et efficaces pour l'opérationnalisation de cette politique, le gouvernement a requis l'avis du Conseil économique et social (CES) sur la question de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels.

Au terme des travaux de leur session sur le thème « la politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en relation avec le développement des secteurs économiques de production de biens et services de notre pays » et au cours de laquelle la réflexion a été menée sur les attentes du Patronat et des Professionnels, les conseillers proposent entre autres :

- de prioriser la formation dans les secteurs porteurs d'emploi notamment les bâtiments et travaux publics (BTP), l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, l'hôtellerie, les mines, les arts et la culture, etc. ;
- de choisir un secteur leader ou de pointe pour servir de locomotive pour les autres secteurs de la production ;
- de renforcer la formation et l'encadrement du personnel existant et de développer les formations spécifiques et diversifiées pour répondre aux besoins en enseignants, formateurs et encadreurs des secteurs porteurs et de pointe ;
- de créer un fonds pour le financement de l'EFTP ;
- d'élaborer une politique d'insertion des jeunes notamment ceux formés.

Le plan d'action qui sera élaboré à la suite du présent travail accordera une attention particulière à ces propositions qui constituent les priorités du gouvernement pour la première phase d'opérationnalisation de la politique nationale d'EFTP.

3. ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES.

Conformément au planning de mise en œuvre de la PN/EFTP, la planification des activités s'étalera sur la période allant de 2009 à 2025 pour coïncider avec l'échéance de la prospective Burkina 2025. Pour des raisons d'harmonisation avec les stratégies et les politiques en cours (OMD, EPT, SCADD, Réforme du système éducatif, SDR) au sein des différents départements ministériels, ce schéma directeur couvrira la période 2010 à 2015 avec une réactualisation en 2011.

Pays :	Burkina Faso
Période :	2010-2015
Objectif général	Définir des orientations viables permettant l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel cohérent, réaliste et réalisable

3.1. Pilotage du système global

Objectif spécifique 1	Améliorer le pilotage du système par une gestion collégiale impliquant tous les acteurs de l'EFTP	
Résultats	Indicateurs	Activités / Mesures
R 1.1. La structure de pilotage et ses démembrements sont créés et fonctionnels.	<ul style="list-style-type: none"> - Textes officiels appropriés de la structure de pilotage adoptés ; - Cadre de gestion opérationnel et coordination effective des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu et du cadre institutionnel de la structure de pilotage et de ses démembrements par un groupe de travail - Adoption des textes instituant le cadre institutionnel de pilotage
R 1.2 Les capacités de la chaîne de pilotage et de gestion sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste du personnel recruté - Liste des équipements acquis - Nombre d'agents formés - Textes régissant la gestion des structures de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification, évaluation et dotation en ressources humaines et matérielles - Elaboration et exécution d'un plan de formation du personnel - Création et révision de textes régissant la gestion des structures de formation de l'EFTP

Résultats	Indicateurs/ Sources de vérification	Activités / Mesures
<p>R1.3 Les relations de partenariat entre les différents acteurs de l'EFTP sont développées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des partenaires potentiels ; - Liste des cadres de concertation thématiques créés ; - Liste des conventions de partenariat ; - Texte règlementaire portant création de la commission national de l'EFTP disponible - Nombre de rencontres statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des partenaires potentiels de l'EFTP ; - Opérationnalisation du cadre de concertation entre les acteurs de l'EFTP ; - Création de la commission nationale de l'EFTP.
<p>R 1.4 Les capacités des différents acteurs de l'EFTP sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs autour de leurs missions ou de leurs rôles
<p>R 1.5 La PN/EFTP est mieux connue des acteurs et du public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication exécuté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication.
<p>R 1.6 Les outils de pilotage sont élaborés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de suivi évaluation disponible - Carte scolaire de l'EFTP disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et exécution d'un dispositif de planification et de suivi évaluation ; - Elaboration de la carte scolaire de l'EFTP

3.2. Ingénierie de la formation

Objectif spécifique 2	Développer la capacité et la qualité de la formation initiale et continue	
Résultats	Indicateurs / Sources de vérification	Activités / Mesures
R 2.1 Les filières de formation en adéquation avec les emplois actuels et futurs sont connues.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports sur l'analyse des besoins en compétences - Nombre d'études d'opportunités - Répertoire des filières disponible - Nombre de nouvelles filières mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins en compétences des différents secteurs économiques. - Conduite d'études d'opportunités de formation dans les filières. - Actualisation d'un répertoire des filières de formation
R 2.2 L'offre de formation est diversifiée et adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'offres de formation par apprentissage - Nombre d'offres de formation dans les filières techniques et technologiques de pointe - Nombre de développeurs de référentiels formés à l'APC - Nombre de référentiels élaborés et/ou relus - Nombre d'enseignants et formateurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'apprentissage structuré dans les secteurs productifs de base (services, artisanat et agriculture) - Promotion de l'émergence des filières techniques et technologiques de pointe. - Formation des développeurs de référentiels. - Elaboration des référentiels selon l'APC adaptés au public cible⁵ - Formation des enseignants et formateurs à l'utilisation des référentiels élaborés - Identification des métiers existants sans référentiels
R.2.3 Les établissements et centres de formation de l'EFTP ont un statut d'autonomie de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Texte règlementant la gestion des établissements et des centres de formation de l'EFTP disponible - Nombre de structures de formation jouissant du statut d'autonomie de gestion - Manuel de procédure de gestion autonome 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un statut spécifique conférant l'autonomie de gestion aux structures de formation.
R 2.4 Un centre national d'ingénierie de la formation est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités réalisées par le centre - Mécanismes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre national d'ingénierie de la formation - Opérationnalisation du centre d'ingénierie (ressources humaines et matérielles, etc.)

⁵ Le public cible renferme l'apprenant et l'environnement socio-économique

3.3. Accroissement de l'accès à la formation.

Objectif spécifique 3	Accroître l'accès à l'EFTP	
Résultats	Indicateurs / Sources de vérification	Activités / Mesures
R 3.1. les capacités d'accueil sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux établissements et centres de formation fonctionnels - Pourcentage d'accroissement annuel des effectifs - Textes réglementant l'accès aux structures de formation révisés et adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des infrastructures et des équipements de formation selon la carte scolaire de l'EFTP. - Appui à la promotion de l'investissement privé dans l'EFTP. - Renforcement des dispositifs de formation formels et non formels de l'EFTP - Développement de la formation professionnelle par apprentissage structurée - Amélioration des modalités d'accès aux structures de formation
R 3.2. L'accès des filles dans les filières industrielles et agro-sylvo-pastorales est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des filles dans les filières industrielles et agro-sylvo-pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de mesures incitatives
R3.3. L'accès à l'EFTP des personnes handicapées et vulnérables, des déscolarisées et non scolarisées est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des personnes handicapées/vulnérables, déscolarisées et non scolarisées dans les structures de formation de l'EFTP 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte par les structures de formation de ce public dans leurs effectifs - Mise en place des dispositifs d'accompagnement - Réduction de l'écolage des personnes handicapées et vulnérables
R3.4. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études prospectives sur les métiers conduites ; - Nombre de répertoires de formation élaborés ; - Nombre de publications sur le devenir des formés selon les filières de formation - Nombre de conseillers d'orientation formés - Texte réglementaire sur le dispositif de passerelles adopté 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'études prospectives sur les métiers - Elaboration de répertoires de formation en y intégrant l'objectif, la durée, le mode d'accès et de validation, le descriptif des métiers,... - Publication, pour chaque filière de formation, des informations sur le devenir des formés - Formation en nombre suffisant des conseillers d'orientation - Adoption du dispositif de passerelles entre les voies de formation et entre formations et emplois

3.4. Amélioration de la qualité des formations.

Objectif spécifique 4	Améliorer l'efficacité et l'efficience des formations de l'EFTP	
Résultats	Indicateurs / Sources de vérification	Activités / Mesures
<p>R 4.1. L'offre de formation répond aux besoins de l'entreprise et de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des professionnels dans les activités de formation dans les Etablissements - Taux de participation des professionnels dans le processus d'élaboration des référentiels selon l'APC - Niveau de satisfaction des attentes des professionnels - Nombre d'enseignants et de formateurs recyclés ou ayant été en stage de perfectionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'APC - Création et application, dans le cadre partenarial de mécanismes de participation des professionnels à toute la chaîne de la formation. - Renforcement de capacités matérielles et didactiques des établissements et centres de formation de l'EFTP. - Mise en place d'un mécanisme de veille et de régulation des besoins de formation. - Renforcement des compétences des enseignants et des formateurs de formateurs par la formation continue.
<p>R 4.2. L'efficacité interne est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de succès aux différents examens - Taux de flux - Document cadre sur le dispositif d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des mécanismes d'évaluation aux formations ; - Amélioration de l'orientation scolaire ; - Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les élèves/apprenants/apprentis en difficulté
<p>R 4.3. Les établissements et centres de formation de l'EFTP disposent d'enseignants, de formateurs, d'encadreurs qualifiés et en nombre suffisant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles filières de formations créées dans les structures de formation professionnelle - Nombre de nouveaux enseignants, formateurs et encadreurs annuellement recrutés - Nombre de nouveaux emplois d'enseignants et de formateurs créés - Nouveau statut des enseignants, des formateurs et des encadreurs techniques adopté 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du dispositif de formation d'enseignants et de formateurs techniques à l'ENS/UK - Recrutement et formation d'enseignants et de formateurs techniques en nombre suffisant - Création de nouveaux emplois d'enseignants et de formateurs de l'EFTP - Valorisation du statut des enseignants, des formateurs et des encadreurs du technique

<p>R 4.4. La mutualisation des ressources entre établissements et centres de formation de l'EFTP est effective</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions entre établissements - Nombre d'activités de mutualisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et adoption de mécanismes de mutualisation des ressources ;
<p>R 4.5. Les durées (volume horaire) de la formation sont optimisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Texte révisant le calendrier de formation adopté ; - Outils de programmation des emplois du temps disponibles - Nombre de tests d'évaluation des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du calendrier de formation en tenant compte de la spécificité de chaque filière - Acquisition d'outils de programmation des emplois du temps - Administration de tests d'évaluation des apprentissages aux apprenants de l'EFTP

3.5. Certification des formations professionnelles

Objectif spécifique 5	Valoriser les divers parcours de qualification formelle, non formelle et informelle dans un cadre national unifié	
Résultats	Indicateurs / Sources de vérification	Activités / Mesures
R 5.1. Un cadre national de certification et de qualification (CNCQ) est créé et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Texte portant création du cadre national de certification et de qualification - Nombre de sessions du CNCQ 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu et du Cadre National de Certification par une cellule de réflexion - Adoption d'un texte instituant le Cadre National de Certification. - Adoption de mécanismes de validation des acquis de l'expérience ou des acquis professionnels.
R 5.2. Le référentiel de certification est adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Texte de codification des normes - Texte sur les mécanismes de certification 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des normes de certification - Elaboration de mécanismes de certification prenant en compte les passerelles

3.6. Insertion des formés

Objectif spécifique 6	Accroître les opportunités d'insertion professionnelle des formés	
Résultats	Indicateurs/ Sources de vérification	Activités / Mesures
<p>R 6.1. Des dispositifs de préparation, d'accompagnement et de suivi sont fonctionnels dans les structures de formation de l'EFTP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de partenariat signées - Nombre de cellules de placements en stages créées - Plan de mesures mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des conventions cadre de partenariat entre structures de formation d'une part et d'autre part entre les entreprises et ces structures - Mise en place de cellules fonctionnelles de placement en stage dans les structures de formation. - Création d'un plan de mesures de soutien et d'accompagnement des formés à l'auto-emploi et à l'emploi.
<p>R 6.2. Les services financiers et non financiers accompagnent les activités d'auto-emploi et d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions financières partenaires et leur répartition géographique - Nombre de comptes ouverts dans les livres des services financiers et non financiers - Volume de crédits accordés par les services financiers et non financiers - 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de ligne de crédits ou fonds de garantie pour l'accompagnement des formés - Définition des conditions d'accès au fonds d'accompagnement. - Signatures de conventions de partenariat avec les institutions financières et les services d'accompagnement à l'auto-emploi et à l'emploi
<p>R 6.3. Les modules de formation en entrepreneuriat et en technique de recherche d'emplois sont systématiquement intégrés aux référentiels de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Texte de réforme disponible - Nombre de référentiels intégrant les thèmes/modules en entrepreneuriat et en technique de recherche d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un texte instituant cette mesure - Intégration des thèmes /modules en entrepreneuriat et en technique de recherche d'emplois dans les référentiels

3.7. Financement

Objectif spécifique 7	Accroître les capacités de financement de l'EFTP	
Résultats	Indicateurs / Sources de vérification	Activités / Mesures
<p>R 7.1. Le volume des besoins en financement du plan d'action 2010-2015 de l'EFTP est connu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volume des besoins en financement - Part de financement de l'Etat - Part de financement des PTF - Part de financement du secteur privé - Part de financement des autres partenaires - Part du budget de l'Etat consacré à l'EFTP 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins de financement du plan d'action 2010-2015 de l'EFTP - Evaluation des financements par acteur.
<p>R 7.2 Les modalités de mobilisation des ressources pour le financement du plan d'action de l'EFTP sont définies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document cadre de mobilisation des financements adopté 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières.

4. STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma est une émanation directe de la Politique nationale de l'EFTP. Il est l'un des outils d'opérationnalisation de la politique. Il précède le plan d'action pluriannuel qui a pour but essentiel de faire le chiffrage détaillé de la première phase de mise en oeuvre de la Politique nationale de l'EFTP.

Les activités du plan d'action pluriannuel seront traduites en actions et/ou mesures concrètes dans les plans d'action des différents ministères concernés ainsi que et les budgets à leur exécution.

Tous les textes législatifs et réglementaires permettant de faciliter la mise en oeuvre efficace de la politique de l'EFTP, seront élaborés et adoptés par les autorités compétentes dans les plus brefs délais.

Les directions des études et de la planification (DEP) des différents ministères sont chargées de produire des rapports périodiques et les soumettre à l'approbation du cadre de concertation sur la base des indicateurs de performance négociés et acceptés d'accord parties.

Toutes les directions techniques des différents ministères, les organisations de la société civile, le secteur privé sont chargés, chacun selon ses domaines de compétences, de la mise en oeuvre des activités définies et approuvées dans les plans d'action sectoriels.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques Professionnels, Burkina Faso, juillet 2008.
2. Données complémentaires de l'analyse diagnostique de l'enseignement et la formation techniques et professionnels : état des lieux des curricula et financements, DEP/MESSRS, janvier 2008
3. Politique nationale en Matière d'enseignement techniques et de formation professionnels : Document d'analyse diagnostique, Commission technique, Novembre 2007
4. L'enseignement technique et la formation professionnelle au BF, Diagnostic et propositions ; Consultant Jean LAMOURE ; Avril 1995.
5. Politique nationale de l'emploi, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, mai 2008
6. Stratégie de mise en œuvre de la PN/EFTP en ce qui concerne son volet formation professionnelle qualifiante, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, mai 2009.
7. Plan stratégique de développement de l'enseignement technique professionnel PSD/ETP ; SG/MESSRS ; PSD/ETP 2001-2010.
8. Rapport sur les établissements, centres d'enseignement technique et de formation professionnelle, Observatoire national de l'Emploi et de la Formation professionnelle, 2005.
9. Réforme du système éducatif du Burkina Faso ; MESSRS ; mai 2006.
10. Stratégie de promotion de l'artisanat au Burkina Faso. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) 1995.

CHRONOGRAMME D'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DU PLAN D'ACTION

N°	DESIGNATION	RESPONSABLE	DATES
1	Elaboration et validation du schéma directeur (SD)	CT + Cabinet	23 octobre 2009 au 7 novembre 2009
	Travaux d'élaboration du projet du SD et transmission au Ministre délégué		
	Transmission du projet de SD aux différents acteurs pour amendement		
	Synthèse des amendements		
	Atelier de validation		10 et 11 novembre 2009
	Travaux de finalisation par une équipe restreinte		12 au 13 novembre 2009
2	Elaboration du plan d'action pluriannuel (PA) intégré interministériel	CT + Consultant	12 novembre 2009
	Travaux d'élaboration du projet du PA à compter pour du 24/10/2009 (MD-ETFP)		Au
	Transmission du projet PA aux différents acteurs pour amendement		28 novembre 2009
	Synthèse des amendements		
	Atelier de validation		24, 25 et 26 novembre 2009
	Travaux de finalisation par une équipe restreinte		
3	Adoption du SD et du PA	MD/ETFP	01 décembre 2009
	Transmission du SD et du PA au premier ministre		Au
	Tenue du conseil de cabinet pour examen et adoption		
	Travaux éventuels de finalisation du SD		31 décembre 2009
	Soumission au conseil des ministres pour adoption		